

Image not found or type unknown



Mise sous curatelle - crédits

Par **frite**, le **06/12/2008** à **17:05**

Bonjour,rrrnMa mère n'a aucun revenu et a contracté à plusieurs reprises des crédits, type réserve d'argent.rnrnQuand je m'en suis rendue compte, j'ai remboursé plus de 10 000 €.rrrnJe m'aperçois aujourd'hui qu'elle a recommencé. rnrnUne mise sous curatelle est-elle la solution ? Les établissements de crédits sont-ils au courant quand une personne est protégée par curatelle ?rrrnMerci beaucoup de votre réponse. J'ai déjà essayé de raisonner ma mère, mais sans succès apparemment.